

Vos associations peuvent bénéficier de ce FDVA volet 2.

Y avez-vous pensé ?

Suivez la procédure !

Besoin d'aide ?

Marie Laure Chevron

contact@cbdloire.fr

06.16.83.63.79

Liens utiles

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article1413>



Infos importantes

AIDE N°2

FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

1) Les associations éligibles

- Toutes à condition de:
 - posséder un n°siren
 - être à jour de la déclaration au Répertoire National des Associations

2) Les actions & demandes éligibles

Les demandes concerneront des actions se déroulant sur l'année 2021.

2 types de demandes peuvent être soutenues :

- a) Les demandes au titre du financement global de l'activité de l'association.
Ex: communication, paiement d'un loyer, achats de petites fournitures.
- b) 2) Les demandes au titre de la mise en œuvre de nouveaux projets ou activités.

3) La procédure de demande

- Les demandes de subventions devront être obligatoirement saisies de façon dématérialisée sur le site « compteasso ».
- **Code du dispositif à saisir sur le « compteasso » : 427.**
- Attention ! les demandes format papier ne sont pas recevables.
- Calendrier de dépôt des demandes : 17/12/20 au 08/02/21 inclus.

Deux guides d'utilisation sont à votre disposition sur le site de la DRDJSCS (voir liens utiles).

D'autres possibilités de soutien économique à la relance du sport vont être mises en place. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure.